The Association of Canadian Pension Management L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

L'OBSERVATEUR – Octobre 2024 (automne 2024) – FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ARTICLE

Le formulaire de proposition d'article doit être reçu au plus tard le vendredi, 23 août 2024

Publié deux fois par année, l'Observateur est un bulletin de nouvelles en ligne, gratuit et bilingue, qui présente des articles et des informations rédigés par des professionnels expérimentés du secteur des revenus de retraite. Il rejoint des milliers de personnes, y compris les promoteurs de régimes, les administrateurs, les fiduciaires et les fournisseurs de services. Les articles sont publiés sans frais. Les personnes intéressées doivent nous faire part de leur sujet dès que possible afin que nous puissions leur réserver la publication. L'article est assujetti à la révision et à l'approbation du Comité de rédaction de l'ACARR.

L'article :

- ne doit pas être de nature autopromotionnelle ou publicitaire;
- doit comporter entre 650 et 1 500 mots;
- peut contenir des liens menant à plus de renseignements;
- doit être soumis en anglais et en français dans la mesure du possible.

Après avoir rempli ce formulaire, envoyez-le par courriel à observer@acpm.com.

NOM DE L'AUTEUR
TITRE DU POSTE DE L'AUTEUR
ENTREPRISE
COURRIEL DE L'AUTEUR
TÉLÉPHONE DE L'AUTEUR
NOM D'UNE PERSONNE DE CONTACT SUPPLÉMENTAIRE (p. ex., assistant)
COURRIEL DE LA PERSONNE DE CONTACT
TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE DE CONTACT
BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR (200 MOTS MAXIMUM)

RE DE L'ARTICLE PROPOSÉ (SI CONNU)	
UMÉ DE L'ARTICLE (150 MOTS MAXIMUM)	

PHOTO DE PROFIL (JPG ou PNG en haute résolution) jointe _____Oui _____Non

ÉLÉMENTS GRAPHIQUES / IMAGES

- Les éléments graphiques et images associés doivent être soumis comme fichiers séparés.
- Les formats de fichiers graphiques acceptés sont les suivants : JPG, PNG et Excel. <u>Les fichiers PDF ne sont pas autorisés.</u>

COMITÉ DE RÉDACTION DE L'ACARR: Tous les articles sont examinés et approuvés par le Comité de rédaction de l'ACARR afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux <u>lignes directrices</u> pour les articles. Le Comité se réserve aussi le droit d'interdire la publication de tout article pour des raisons liées à sa valeur globale, à son ton, à son contenu ou à une autopromotion excessive.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE L'ARTICLE

La version finale des articles doit être envoyée par courriel à <u>observer@acpm.com</u>, d'ici **vendredi 20 septembre 2024**, faute de quoi la publication ne peut pas être garantie.